

Union Régionale des Professionnels de Santé

CD Auvergne Rhône-Alpes

COMPTE RENDU REUNION ARS / URPS CD

Mardi 09/03/2016

Début 17h30. Fin de réunion prévue à 18h30 prolongée jusqu'à 19h30 !

Présents :

- **ARS** : Anne Marie Durand Directrice de la Santé Publique, Céline Vigné Directrice Offre de Soins, Corinne Rieffel, Angélique Grange, Docteur Jean-Louis Cotard, Cécilia Haas Directrice de la Communication, le responsable soins du Rhône, Jean-Marc Tourancheau Délégué Départemental du Rhône

NB : Rendez-vous décidé avec Antoine GINI et Céline Vigné

- **URPS - CD** : Eric Lenfant (FSDL), Marc Barthelemy (FSDL), Patrick Bruyère (UJCD),
- **ONCD** : Alain Chantreau (président du CDO Rhône) , Maître Vicelli (Avocate de l'ONCD)

Dès le départ on a senti une différence d'attitude sur le sujet des low-costs qui devient brûlant ! La liquidation judiciaire de Dentexia met les ARS et le Ministère de la santé en mauvaise position et cela se ressent!!!!!! Les patients en errance tournent dans tous les sens pour être pris en charge et remboursés totalement. Beaucoup de plaintes déposées auprès du Conseil de l'Ordre du Rhône sont pour des problèmes financiers !

L'ARS est demandeuse de la prise en charge prioritaire des patients par les praticiens libéraux.

Nous leur avons indiqué que les patients venaient déjà dans les cabinets dentaires pour les urgences pour les suites de traitements prothétiques et cela n'était pas d'actualité.

Marc Barthélémy a précisé fermement le double problème que pose la prise en charge de ces patients : **le contentieux et la responsabilité médico-légale.**

- La majorité de ces patients sont en procédure contentieuse financière contre DENTEXIA
- Si les patients veulent porter plainte pour obtenir une indemnisation, les libéraux peuvent difficilement intervenir (hors urgence ponctuelle) tant qu'il n'y a pas eu de bilan et d'expertise contradictoire.
- Dans ce contexte juridique, les confrères ne peuvent pas faire un bilan bucco-dentaire sans être experts désignés, qui pourrait leur être reproché dans les procédures,
- **Leur responsabilité civile professionnelle risque d'être engagée** s'ils reprennent des cas litigieux ;
- Les implants AB posés bas de gamme (achetés 30 euros, fabriqués en Israël, 3 modèles différents) peuvent être sources de problèmes dans l'avenir. Qui en prendrait la responsabilité ?
- Les devis normaux risquent de relancer des controverses avec des patients qui ont subi une arnaque financière, car les libéraux ne profitent pas des exonérations associatives.

Marc Barthélémy a clairement dit que nous allions déconseiller à nos confrères libéraux de prendre en charge ces patients à ce stade, hors urgence, tant que la partie juridique n'est pas éclaircie. Nous allons conseiller de prescrire une radio panoramique datée pour marquer

Union Régionale des Professionnels de Santé

CD Auvergne Rhône-Alpes

la situation.

Nous avons essayé de mettre en place une procédure de prise en charge :

- les Hospices Civils de Lyon (HCL) peuvent accueillir ces patients pour des urgences car le Docteur Jean Louis Cotard a déjà contacté le Docteur Guillaume Malquarti du centre de soins de l'école dentaire de Lyon 6 PLACE DEPERET, 69007 LYON.
- l'Ordre National propose de mettre en place une plateforme téléphonique de conseil avec un numéro vert et un site informatique qui satisfait pleinement les ARS
- Marc Barthélémy a proposé que notre URPS apporte son expertise en tant que professionnel de santé pour les réponses aux questions dentaires.
- **l'Ordre devrait récupérer la totalité des dossiers médicaux** sous enveloppe cachetée, par l'intermédiaire de l'huissier de justice qui se charge de la liquidation de Dentexia (logiciel Julie).

L'Ordre et le collectif donneront donc une liste exhaustive des patients concernés par cette liquidation.

- **Les patients pourront tous être informés de la procédure** mise en place par les soins de l'ARS au niveau national.
- Les patients pourront ainsi **récupérer leur dossier médical, puis le présenter à leur avocat et à leur futur praticien.**
- **Les patients devraient être orientés vers les Hospices Civils du Lyon** (professeur BRETON, professeur GLEIZAL, docteur SAUVIGNE) qui seront mandatés par l'ARS pour faire un bilan bucco-dentaire initial avec financement de l'ARS. Eric Lenfant fait part des réponses favorables qu'il a obtenu des professeurs des HCL. **Il insiste sur la nécessité d'un état des lieux** avant toute reprise de traitement. Néanmoins, l'URPS CD insiste sur le fait que la prise en charge médicale rapide ne règle aucunement la question financière et nuit à la procédure judiciaire.
- Eric Lenfant propose donc à l'ARS d'instituer des **commissions de conciliation et d'indemnisation** qui se calqueraient sur le modèle des CCI propre à l'ONIAM : la victime, un magistrat, un expert auprès des tribunaux, les assureurs (dont personne ne parle), etc. **De sorte que les victimes puissent être indemnisées. L'organisme BDE crédit FRANFINANCE serait mis en cause.**
- Alain Chantreau insiste, avec force, sur l'aspect juridique **et financier qui n'est pas pris en compte par les ARS. Il propose de mettre en relation les plaignants directement avec les ARS car il ne comprend pas comment ce problème majeur va être réglé.**
- Après avoir rappelé le contexte juridique compliqué, Maître Vicelli insiste et évoque **le problème des implants AB**, peu usités, peu titrés en titane, bas de gamme, sans garantie de tenue dans le temps qui compliquent singulièrement la connectique et les réalisations prothétiques faites dessus.
- Le Docteur Durant envisage de procéder au retrait des implants posés (comme pour les implants PIP)
- JM Tourancheau propose de solliciter l'avis de la HAS sur ces implants

Union Régionale des Professionnels de Santé

CD Auvergne Rhône-Alpes

- Patrick Bruyère insiste et explique, par expérience, les difficultés de compatibilité implantaire et prothétique.
- Eric Lenfant suggère, à nouveau, de mettre en place des CCI (Commissions de Conciliation et d'Indemnisation) organisées par les ARS avec des juges et les assureurs concernés avant reprise des travaux de réhabilitation **pour respecter la procédure légale et l'expertise.**

Les ARS et l'assurance maladie vont peut-être débloquer des fonds de financement pour aider ces patients à régler les futurs honoraires. Mais à hauteur de 5 millions d'euros l'URPS CD est réservée quant à la faisabilité de cette solution...

Pour les suites de traitements, l'ARS envisage sérieusement que les praticiens libéraux apporte une contribution enthousiaste en prenant ces patients en priorité et en espérant une modération des honoraires (*dit implicitement*). D'ailleurs l'ARS demande si notre URPS CD peut organiser la prise en charge prioritaire de ces patients et dispose d'une liste de praticiens référents ?

Marc Barthélémy répond clairement NON à deux reprises :

- Tous les praticiens libéraux, ou ceux des centres de soins, seront susceptibles de prendre en charge ces patients dès lors que le point juridique sera réglé.
- Il est donc hors de question de faire des listes de praticiens. Les patients sont libres d'aller chez le praticien de leur choix.
- Ces patients seront reçus par les praticiens libéraux comme tous les autres patients et nous n'envisageons pas qu'ils soient prioritaires au détriment de nos patients habituels

Marc Barthélémy a, apparemment, déçu nos interlocuteurs qui nous ont fait un «chantage à l'image» des praticiens libéraux. Nous leur avons donc rappelé que depuis 4 ans et beaucoup de lettres recommandées, nous les avons alertés sur les dérives des pratiques mercantiles de DENTEXIA sans réaction de l'ARS !

Eric Lenfant et Maître Vicelli ont beaucoup insisté sur la persistance de nombreux autres centres dentaires low-costs à utiliser les mêmes méthodes et sur les dérives que cela entraîne.

Eric Lenfant demande fermement une modification des textes et un responsable déontologique dans chaque centre. Il est prêt à siéger tous les mois à l'ARS pour aider à gérer cette crise mais refuse de le faire si la loi ne change pas.

Madame Grange et docteur Cotard le rassure en lui assurant que ces mesures sont dans le prochain projet de Loi. Marc Barthélémy et Alain Chantreau insistent sur le règlement d'avance qui est interdit chez les praticiens libéraux.

Donc la commission de la DGOS va, enfin, être interpellée...

D'autre part, Marc Barthélémy, Eric Lenfant et Maître Vicelli, ont demandé **ce que l'ARS comptait faire dans l'avenir pour les centres** qui continuent sur la lancée de Mr Steichen et dont le tribunal d'Aix reconnaît la dérive mercantile !

Union Régionale des Professionnels de Santé

CD Auvergne Rhône-Alpes

L'ARS nous a répondu qu'ils allaient **surveiller de près ces centres...**

L'ARS de notre région est la première à organiser une telle réunion. Notre URPS aussi. Notre réunion va alimenter une cellule nationale au ministère de la santé qui définira rapidement une attitude commune de toutes les ARS. Les décisions et la méthode à suivre seront donc prises au plan national.

Les autres régions concernées, Ile de France (FSDL), PACA (FSDL) et Bourgogne Franche - Comté (CNSD) auront de telles réunions. Il est indispensable d'avoir une position commune de nos URPS, organisée par les trois syndicats (CNSD/FSDL/ UJCD)

L'ARS nous a informé qu'une réunion allait avoir lieu en avril au ministère de la santé pour une évolution réglementaire en urgence, voire une modification de la loi.

Il faudrait que les trois syndicats nationaux demandent à faire partie du tour de table pour présenter notre vision quant à ce dossier.

Il est indispensable que notre URPS communique sur ce dossier auprès de tous les confrères de notre région.

Nous pouvons le faire grâce à :

- nos 2 sites internet, bien que peu lus,
- par les réseaux sociaux,
- par des communiqués envoyés par mails mais nous sommes loin d'avoir toutes les adresses mails,
- **il faudrait faire une circulaire papier qui atteigne tout le monde mais nous n'avons aucun moyen financier pour le moment pour financer cette circulaire. Faut-il donc demander une avance de trésorerie à nos syndicats ?**

Marc BARTHELEMY _ Patrick BRUYERE _ Eric LENFANT